

GESTION DE LA GRIPPE A

► Beaucoup de voix s'élèvent pour critiquer la gestion de l'épidémie de grippe A par le Gouvernement...

La polémique actuelle est assez ridicule et symptomatique d'un certain état d'esprit : ceux qui dénoncent aujourd'hui une préparation excessive, s'alarmaient hier des risques de la pandémie de grippe A et du niveau d'anticipation de la France !

Je pense par exemple à **Monsieur Le Guen, député PS de Paris, qui dénonçait en juillet un manque de préparation, et qui dénonce aujourd'hui un excès de préparation !** Bref le Gouvernement et la majorité ont toujours tort. C'est tellement facile de verser dans la critique quand on n'est pas soi-même responsable et en charge de la santé des Français...

Nous avons choisi d'appliquer le principe de précaution face au virus de la grippe A. Nous l'avons fait pour protéger la santé et la vie des Français. Nous l'assumons totalement et nous n'avons rien à regretter !

Je pense qu'il est préférable aujourd'hui d'avoir trop de vaccins que d'en manquer et d'avoir des morts à déplorer. D'autant que nous ne savons rien de la suite. L'épidémie peut reprendre, l'hiver est loin d'être fini. D'ailleurs, l'OMS continue de recommander la vaccination !

Roselyne Bachelot a parfaitement rempli sa mission : à travers les campagnes de prévention, à travers les commandes de vaccins et à travers les campagnes de vaccination.

► Et maintenant qu'allons nous faire des doses de vaccin inutiles ?

Aujourd'hui, il convient d'adapter le dispositif de prévention et de lutte aux nouvelles données dont nous disposons. Alors que les experts recommandaient deux doses de vaccin, ils estiment aujourd'hui qu'une seule suffit compte tenu de l'évolution de la maladie. Nous allons donc adapter la voilure en fonction de ces informations :

- 94 millions de doses ont été commandées au début de la campagne. Les livraisons de vaccins se font au fil de l'eau. A la fin de l'année 2009, seuls 36 millions de doses avaient été livrées.
- Les excédents de doses ne seront pas perdus, ils vont être utilisés de 4 façons :
 - 1) le don à l'OMS. Le 17 septembre dernier, le président de la République, au titre de la solidarité internationale, avait déjà annoncé la décision de la France de mettre à la disposition de l'OMS 10 % de son stock de vaccins contre la grippe A/H1N1 pour les populations des pays les plus pauvres. Ce sont au total 9,4 millions de doses de vaccins, sur 94 millions commandées par notre pays, qui sont mises à disposition.
 - 2) la cession à prix coûtant de doses à des pays qui en ont fait la demande auprès de la France (cession de 300 000 doses au profit du Qatar et cession de 2 millions de doses au profit de l'Egypte). Des contacts ont été pris par d'autres pays (Ukraine ou Mexique) et les négociations sont en cours.
 - 3) Roselyne Bachelot a donné instruction de résilier unilatéralement et pour motif d'intérêt général les commandes de vaccins contre la grippe A/H1N1 à hauteur de 50 millions de doses. Ces doses non encore livrées étaient non

payées. Des discussions sont ouvertes avec les industriels sur les modalités de dénouement des relations contractuelles établies dans le cadre de la procédure de marché publics.

4) Enfin, une partie de ces vaccins (Pandemrix et Focetria) contiennent de l'adjuvant qui peut être stocké séparément et utilisé à part. Cet adjuvant peut donc constituer un stock stratégique pour de futures alertes en particulier face au virus H5N1 qui continue de provoquer des foyers aviaires et de donner des cas humains isolés.

Avec cette gestion réactive des doses vaccin restantes, la France va donc pouvoir à la fois liquider une large partie de ses stocks au profit d'autres Etats en besoin, aider gratuitement les pays les plus pauvres à protéger leurs populations contre la grippe et constituer une sorte de réserve stratégique de vaccins utiles pour d'autres épidémies à venir.

► **La campagne de vaccination est-elle donc terminée?**

Si nous cédon~~s~~ une partie de nos stocks de vaccins, ce n'est pas parce que la grippe A a disparu définitivement mais parce que les experts de santé publique estiment aujourd'hui qu'une seule dose de vaccin suffit, au lieu de deux originellement, compte tenu de l'évolution de la maladie.

La campagne de vaccination ne s'arrête donc pas aujourd'hui, d'autant plus qu'une recrudescence de la grippe reste possible d'ici quelques semaines ou mois. Les Français ne doivent donc pas à hésiter à se faire vacciner y compris s'ils n'ont pas reçu de bon de l'Assurance maladie.

Pour cela ils peuvent toujours se rendre dans les centres de vaccinations mais aussi tout simplement chez leur médecin libéral. Roselyne Bachelot a en effet annoncé que les conditions étaient désormais réunies pour que les médecins libéraux puissent vacciner leurs patients dans leur cabinet. Deux millions de vaccins monodose seront ainsi réservés aux médecins généralistes. Chaque médecin pourra proposer à ses patients la vaccination contre la grippe A (H1N1) selon les modalités qu'il choisira au cours d'une consultation d'une visite habituelle ou bien lors de séances spécifiques pour vacciner plusieurs patients.

Pour la vaccination, les médecins devraient être rémunérés au tarif de la consultation de la visite. Mais lorsque le patient viendra uniquement pour se faire vacciner, ils seront payés au tarif d'un acte spécifique soit 6,60 euros pris en charge à 100% par l'Assurance maladie.